

CDR

COALITION POUR LA DEFENSE DE LA REPUBLIQUE

B. P. 2283 KIGALI / RWANDA TGI: (00250) 7 76 88

UNITE - SOLIDARITE

La démocratie ne survivra pas aux Accords d'Arusha**I. Les desseins du FPR**

1. Les événements ont montré que les raisons qui sont à l'origine de la guerre d'octobre 1990 au Rwanda, ne sont pas celles déclarées au monde par le FPR. Celui-ci a montré à plusieurs reprises qu'il ne vise guère l'établissement de la démocratie, mais plutôt la prise du pouvoir par la force et la violence.
En effet, la démocratie ne se trouve pas au bout du fusil. Elle ne peut jamais être imposée au peuple par les armes.
Comment peut-on prétendre défendre les intérêts du peuple et contraindre ce même peuple à l'exil et à la mort?
Comment peut-on prétendre défendre les droits de l'homme et écraser le peuple sous les bombes?

2. Tout concourt plutôt à démontrer que le FPR, composé principalement de fils et de petits fils des anciens féodaux chassés du pouvoir par la Révolution sociale de 1959, veut reprendre le pouvoir pour asseoir de nouveau le joug de la minorité sur la majorité. Les extrémistes du FPR ont surtout soif de vengeance. L'offensive du 8 février 1993, au cours de laquelle des massacres sélectifs ont été perpétrés par ces derniers contre les Hutu, en est une illustration parfaite. Le FPR ne s'est-il pas vanté d'avoir réussi là une "bonne" expédition punitive? Il vise en fait à rendre encore une fois la majorité populaire taillable et corvéable à merci. Des faits probants existent à ce sujet. Il faut lire entre autre le rapport de la Commission Internationale sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le premier octobre 1990, qui révèle que le FPR a établi des camps de concentration avec travaux forcés dans les zones qu'il contrôle mais habitées presque exclusivement de Hutu (cfr. p. 69-72).

II. Les alliés et leurs objectifs

3. Pour arriver à ses fins, le FPR a réussi à tisser un réseau dense de complices surtout à l'intérieur du Rwanda. Il ne cache pas d'ailleurs sa satisfaction à ce sujet. Ainsi, répondant en avril 1993, aux accusations de l'association "Forum et Démocratie", le FPR reconnaît que ses complices sont très actifs à l'intérieur du Rwanda.
On trouve les complices du FPR dans tous les rouages du pouvoir au Rwanda et principalement au sein des partis politiques MDR, PL et PSD. Le FPR et ces partis politiques ont solennellement reconnu être alliés (cfr. rencontre de Bruxelles du 29 mai au 3 juin 1992 et rencontre de Bujumbura du 25 février au 3 mars 1993).

4. Cette alliance entre le FPR et les partis ci-haut cités s'est renforcée à Arusha où l'occasion lui était donnée d'écraser le président HABYARIMANA, leur ennemi commun.
Il est apparu pour les observateurs que les négociations d'Arusha ont eu dès le début (juillet 1992) pour protagonistes, non pas le FPR et le Gouvernement rwandais, mais plutôt le FPR et les 5 partis politiques participants au Gouvernement dont 3 sont des alliés du FPR. Il faut noter par ailleurs que le Chef de la délégation rwandaise s'est transformé très vite en représentant personnel du 1er Ministre NSENGIYAREMYE Dismas issu du MDR. Celui-ci ne cachait pas que l'objectif majeur des négociations devait être la liquidation du régime HABYARIMANA. Le FPR a sauté sur l'occasion pour assouvir ses instincts de vengeance, d'autant plus que le président HABYARIMANA apparaît comme le dernier symbole du régime

6
4
ICF R-99-52-5
PROS. ETIS. P 107/36
RENGERED 24/4.3.02
Pw 42: Musongya

républicain qui a chassé la monarchie. Le président HABYARIMANA est également pour le FPR le dernier obstacle à abattre avant de contrôler le pouvoir.

III. Les accords d'Arusha ou la paix manquée

5. L'on comprend dès lors que l'essentiel des discussions d'Arusha devait porter sur le transfert du pouvoir des mains de HABYARIMANA entre les mains d'un petit groupe de partis politiques contrôlé par le FPR, grâce à sa milice dénommée "Inkotanyi".
En effet, aucun des 7 protocoles consacrés par «l'Accord de Paix» signé à Arusha le 4 août 1993, ne permet d'appréhender le programme d'actions concrètes destinées à ramener la paix au Rwanda, ainsi que les moyens financiers à mettre en oeuvre à ce sujet. On ne trouve nulle part dans ces protocoles de programme réel définissant de manière réaliste la façon dont doit se faire la «Réconciliation Nationale». Pire encore, le FPR qui prétend vouloir la paix et la démocratie, n'a pas formellement et solennellement renoncé à la guerre et la violence comme moyen de prise du pouvoir. Ses dirigeants continuent même à affirmer que la guerre est légitime pour prendre le pouvoir (cfr. réponse du FPR à "Forum et Démocratie", p. 8)
6. Les négociateurs se sont au contraire perdus dans des définitions souvent ambiguës de principes politiques déjà connus et reconnus par la législation rwandaise (Protocole sur l'Etat de droit, signé le 18 août 1992). Ils se sont appesantis sur les détails de partage du pouvoir, partage limité uniquement aux 5 partis membres du Gouvernement (MRND, MDR, PL, PSD, PDC) et au FPR (Protocoles signés le 30 octobre 1992 et le 9 janvier 1993).
Les négociateurs se sont convenus de démanteler l'Armée Nationale et les Services de Sécurité, pour mieux pouvoir les faire contrôler par les éléments du FPR (Protocole sur l'intégration des Forces Armées et Protocole sur les dispositions finales signés le 3 août 1993).
7. Le partage inéquitable ainsi consommé a été bien sûr rendu possible par la connivence entre le FPR et ses alliés (MDR, PL, PSD) qui préférant apparemment la dictature armée du FPR à celle de HABYARIMANA.
Les autres forces politiques manifestement hostiles aux visées hégémoniques du FPR et en particulier le parti CDR, ont été exclues des négociations et par surcroît, du partage du pouvoir. Le peuple a quant à lui, été superbement ignoré. On ne lui permettra même pas d'élire ses représentants.
Le résultat de tout ça, c'est qu'on a signé à Arusha de mauvais accords, irréalistes, impossibles à appliquer et dont le caractère anti-démocratique ne devrait laisser personne indifférent.
8. En plus du caractère anti-démocratique de ces accords, les négociateurs n'ont pas hésité à faire des promesses dont ils ne maîtrisent pas les moyens comme si, après avoir berné le peuple, ils voulaient faire plaisir à certains.
C'est ainsi qu'ils ont promis monts et merveilles aux réfugiés (art. 3-4, 12-21, 23, 25, 26-30 du Protocole sur le rapatriement des réfugiés rwandais et la réinstallation des personnes déplacées) et aux militaires à démobiliser (art. 153 et 154 du Protocole sur l'intégration des Forces Armées).
Mais avec leur souci de plaire aux réfugiés, les négociateurs ont brillamment réussi à frustrer les déplacés de guerre auxquels on promet moins alors qu'ils sont plus misérables et plus nécessiteux (art. 36-45). On retrouve ici la main du FPR qui se venge même sur les malheureux déplacés dont la presque totalité sont bien sûr des Hutu.
9. En promettant des miettes aux militaires démobilisés, le FPR cherche à cacher ses visées ultimes: démanteler l'armée nationale et créer une structure hybride à commandement bicéphale destinée à permettre aux éléments du FPR de phagocyter l'armée nationale et à consolider le pouvoir de la minorité.

En effet, après une analyse attentive de l'accord sur l'intégration des forces armées dont le texte a été rendu subtilement long pour camoufler la catastrophe, l'on s'aperçoit que la nouvelle armée sera créée sur les bases suivantes:

- a. des taux de représentativité inventés de toute pièce et ne reposant sur aucun critère objectif;
- b. des critères techniques de recrutement et de démobilisation non clairement définis;
- c. le principe de parallélisme dans le commandement,
- d. le commandement collégial qui réduit à néant le pouvoir du chef.

Ce sera en fait deux corps d'armées imbriqués hâtivement l'un dans l'autre et n'ayant pas de vrai chef. Ni le Ministre de la défense (art. 4, 8, 11, 87, 92), ni le Chef d'Etat-Major de l'Armée ou de la Gendarmerie, n'auront de pouvoir de décision. Il en va de même dans les unités jusqu'au bataillon, y compris toutes les unités spécialisées, où le parallélisme de commandement est consacré (art. 11, 96).

Il est donc clair qu'une telle structure repose sur du sable et est vouée à une destruction rapide surtout qu'elle met en présence brutale les ennemis d'hier dont les uns sont frustrés par la capitulation inopportune imposée par les politiciens et les autres grisés par une victoire offerte sur un plat d'argent.

Conclusions

10. Le parti CDR estime ainsi que les négociations d'Arusha n'ont pas porté sur la paix, mais sur le partage du pouvoir, partage qui lui-même est inéquitable tant à l'égard des exclus qu'à l'endroit des partis appelés à participer au gouvernement de transition à base «élargie» (art. 55-57, 62).

Le pouvoir a été usurpé au peuple auquel on a pas demandé son avis. Arusha a en fait consacré un coup d'état civil qui met au pouvoir une oligarchie hétéroclite, autoproclamée et décidée à garder jalousement ce pouvoir le plus longtemps possible sans recourir aux élections.

11. Arusha permet au FPR de contrôler le pouvoir exécutif et législatif grâce au soutien dont il dispose à l'intérieur des partis qui se prénomment abusivement depuis la rencontre de Bruxelles «Forces Démocratiques pour le Changement». Ces derniers ont accepté, au grand dam des démocrates véritables, de remplacer le régime de parti unique par un régime de 5 partis enfermés dans un même moule par le FPR.

12. Arusha a enfin opté pour une transition extrêmement longue afin d'empêcher le peuple de désavouer par des élections ces leaders autoproclamés. Le FPR a en fait l'intention de profiter de cette période particulièrement longue de 22 mois pour s'infiltrer dans tous les rouages du pouvoir afin d'anesthésier le peuple pour mieux l'asservir. Les leaders du FPR, maoïstes avérés, toujours convaincus que le pouvoir est plutôt au bout du fusil et non des urnes, vont sans doute appliquer la leçon de leur maître à penser, le président MUSEVENI. En effet, celui-ci a refusé d'organiser les élections en 1990 conformément à sa promesse faite en 1986, lors de sa prise du pouvoir par les armes. Il a au contraire décidé de continuer à geler les activités des partis politiques en Ouganda et de réprimer dans le sang les "récalcitrants".

13. Le seul et unique moyen de sauver la démocratie et la République ainsi en danger, de l'avis du parti CDR, est d'organiser les élections anticipées le plus vite possible.

Le parti CDR encourage tous les démocrates et tous les défenseurs des institutions républicaines à se mobiliser pour exiger ces élections.

Il lance un vibrant appel à la Communauté Internationale, aux défenseurs des droits de l'homme et de la démocratie, pour qu'ils accordent une attention particulière au danger que court la démocratie face aux visées hégémoniques du FPR.

Bruxelles, le 03 septembre 1993
Jean-Bosco BARAYAGWIZA
Conseiller du Comité Exécutif

